

L'université de Mons a son musée

MONS L'université de Mons (UMons) a inauguré hier son musée, baptisé le MUMONS, qui ouvrira ce 27 octobre. Destiné aux étudiants mais aussi aux plus jeunes et aux touristes, le musée sera consacré aux sciences, arts et curiosités. Visite guidée.

Le principal attrait de ce musée universitaire montois est son cadre exceptionnel ! Il occupe la chapelle baroque de l'ancien monastère des Visitandines. L'expo inaugurale du musée, « Entrez, c'est ouvert », retrace d'ailleurs la riche histoire du lieu. Depuis 1650, il a tour à tour été un monastère, où les sœurs étaient cloîtrées jusqu'en 1796, puis une prison pendant 70 ans, avant d'abriter les archives de l'État et de finalement être reconverti en musée. Cette première exposition, qui s'articule autour de différentes salles, donne principalement à voir des œuvres religieuses, mais aussi des plans, dessins, photographies et portraits. Elle évoluera au fil du temps et sera visible jusqu'au 2 octobre 2022.

« ATTIRER LES PLUS JEUNES »

« Le but est d'intégrer le musée à la ville et d'attirer les plus

jeunes vers les sciences de manière ludique, de leur donner les clés pour comprendre le monde », explique Philippe Dubois, recteur de l'UMons. La volonté est de décloisonner les champs des sciences, de les vulgariser tout en apportant un petit grain de folie.

Le musée proposera des visites guidées, des démonstrations d'expérience, des ateliers, des visites gamifiées (chasses au trésor, jeux de pistes, etc.) s'appuyant sur les nouvelles technologies, ou encore des séances de contes pour les plus petits. Une salle pédagogique permet d'ailleurs d'accueillir les jeunes, de la maternelle au supérieur.

Le MUMONS valorisera les collections de l'université, qui comprennent de nombreux instruments scientifiques datant de la fin du 18^e siècle jusqu'aux années 60, mais aussi des documents précieux comme, par exemple, une Bible imprimée par Guten-



Photos Belga / E. Cornu



berg.

S'il n'est pas très grand, le musée impressionne toutefois par l'ambiance qu'il dégage. Les grandes fenêtres de l'ancienne chapelle, qui offrent une vue imprenable sur le beffroi de Mons, laissent entrer une lumière presque divine.

UNE SPLENDEIDE BIBLIOTHÈQUE

Notre visite guidée se termine

en beauté par la découverte de la magnifique bibliothèque qui prend place dans l'ancien cloître. Les six bibliothèques thématiques de l'UMons, éparpillées sur deux sites auparavant, ont toutes rejoint le Couvent des Visitandines. Elle est ouverte aux membres de l'université mais aussi au grand public. Des milliers de livres, périodiques, et mémoires sont entreposés dans

2,5 kilomètres de rayonnages. Une grande sérénité règne dans cet espace qui dispose en son centre d'un « arbre de vie », destiné à récupérer l'eau de pluie. On aurait presque envie de recommencer des études !

(mb)

Le musée sera ouvert ce soir dans le cadre de la Nuit des Musées (www.mumons.be)

PHOTO DAYS
22, 23 & 24 octobre 2021
Le salon de la photo

PHOTO DAYS | Information & tickets
www.photodays.be | Palais 1 | BRUXELLES EXPO

Canon LUMIX | Nikon | FUJIFILM | SONY
metro | VOObusiness

Le vote européen accordé dès 16 ans en Belgique



Belga / E. Lalmand

BRUXELLES Les citoyens pourront exprimer leur vote à partir de 16 ans lors des élections européennes, a annoncé le député Kristof Calvo (Ecolo-Groen). Cette réforme était prévue dans l'accord de gouvernement Vivaldi et a reçu hier, le feu vert du conseil des ministres. Lorsque la loi aura passé le cap du parlement, quelque 270.000 jeunes âgés de 16 à 18 ans pourront participer à l'élection du parlement européen. La Vivaldi a également déposé une proposition de loi visant à abaisser de 21 à 18 ans l'âge minimum pour se porter candidat aux élections européennes.

Pas de prolongation d'un an du concours pour les futurs vétérinaires

BRUXELLES La Cour Constitutionnelle a annulé hier la prolongation d'un an du concours de sélection imposé à l'issue de la première année d'études en sciences vétérinaires. En juillet 2016, la Fédération Wallonie Bruxelles avait décidé d'introduire cette épreuve, mais le décret pré-

disait que celui-ci ne produirait ses effets que jusqu'à l'année académique 2019-2020, année où le dispositif devrait être évalué. La décision de repousser cette échéance d'un an par décret, a été annulée par la Cour au motif qu'elle contrevient au principe général de non-rétroactivité des lois.

EN BREF

► Le gouvernement fédéral a validé hier un projet d'arrêté royal visant principalement la numérisation des **éco-chèques**. Actuellement, ils peuvent être délivrés sur papier ou sous forme électronique. À partir du 1^{er} janvier 2022, cela ne sera possible que par voie électronique.

► L'introduction du Covid Safe Ticket semble inciter davantage de Bruxellois à se

faire vacciner. Le nombre de rendez-vous pris pour une première vaccination a en effet augmenté d'environ 25 % par rapport au mois de septembre.

► Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté hier un projet d'arrêté concrétisant le «**pass sport**». D'une valeur de 30 €, ce passe permettra à 20.000 personnes de tester une activité sportive.